

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS de ND3D

Les présentes CGV régissent les relations entre la société ND3D sise 26 grand place 41250 Mont Près Chambord inscrite au RCS de BLOIS sous le numéro 920244142 et représentée par Monsieur Damien Normand, en sa qualité de gérant.

A titre liminaire : définitions préalables

Le prestataire : il s'agit de la société ND3D qui réalise les prestations, objets des présentes CGV, dénommée ainsi ou ND3D.

Les prestations : la société ND3D est spécialisée dans la numérisation par scanner laser ou drone de tout type de bâtiment, extérieur ou intérieur ; un relevé métré est ainsi réalisé. Les relevés transmis, en tout état de cause, ne peuvent pas être considérés comme des plans d'exécution.

Le Client : il s'agit d'une personne morale agissant uniquement à des fins professionnelles. Ainsi sont exclues les personnes physiques agissant en qualité de consommateur ainsi que les personnes morales agissant à titre personnel ayant la qualité de non-professionnel. La personne physique qui agit pour le compte du Client reconnaît disposer des pouvoirs internes pour agir pour le compte du Client.

Article 1 – Intégralité

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, associées à la proposition tarifaire commerciale, dénommée devis, et, en ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire. ND3D et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. ND3D se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur d'activité en question. Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout Client qui en fait la demande,

afin de lui permettre de passer commande. ND3D se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières spécifiquement mentionnées au devis.

Article 2 - Contenu

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente à distance ou en ligne des prestations de ND3D. Les présentes conditions ne concernent que les prestations effectuées en France pour des Clients situés sur le territoire français.

Article 3 - La commande

3.1 Lorsque le Client prend attache avec ND3D, un premier RDV est fixé entre les parties visant à recueillir les besoins de l'entreprise sauf circonstances spécifiques (éloignement du site ou urgence). A l'issue ND3D sera en capacité d'adresser une proposition commerciale étayée. Si le Client souhaite passer commande, un devis lui sera alors adressé dans lequel seront insérées les présentes CGV.

3.2 Afin que la commande soit validée, le devis doit être retourné dûment signé. La signature du Client vaudra donc acceptation du devis et des CGV. Un acompte de 40% devra être immédiatement acquitté. Le paiement sera réalisé par virement bancaire. Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, ou autre problème, le prestataire se réserve le droit de bloquer la commande du Client jusqu'à la résolution du problème. En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation par ND3D, le Client en sera informé par courrier électronique. L'annulation de la commande de cette prestation et son éventuel remboursement seront alors effectués dans les plus brefs délais, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

3.3 L'attention du client est attirée sur le fait que la prestation ne débute qu'au moment de la réception effective de l'acompte or des formalités, des démarches administratives préalables doivent être entreprises bien en amont de la prestation de numérisation. Aussi dans l'hypothèse ou l'acompte tarderait à être acquitté, le Client reconnaît avoir conscience que tout décalage

dans la réalisation de la prestation ne pourra pas être imputé à ND3D.

3.4 Toute commande est ferme et définitive toutefois une annulation qui interviendrait plus de 5 jours ouvrables avant le commencement des prestations et ce du fait du Client serait envisageable, le Client perdant toutefois l'acompte qui demeurera acquis à ND3D. En deçà de ce délai, l'intégralité de la prestation sera due.

3.5 En cas de report du Client, un forfait de 200€ HT sera facturé et en tout état de cause, la prestation devra être calée avec le Client dans un délai de 3 mois suivant les disponibilités de ND3D. Si toutefois malgré les propositions de ND3D, les parties n'arrivent pas à s'entendre, l'acompte demeurera définitivement acquis et la prestation sera définitivement perdue pour le Client.

3.6 En cas d'annulation ou de report par ND3D en cas d'intempéries ou d'interdictions administratives imprévues : ND3D s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour disposer des autorisations de vol en temps voulu toutefois elle n'est pas à l'abri que l'Administration décide en dernière minute d'annuler celles-ci. Il en est de même en cas d'intempéries. En effet, le brouillard, la neige, une tempête peuvent empêcher matériellement le relevé de mété, dans ces cas ND3D reprogrammera les prestations au plus tôt sans que sa responsabilité puisse être engagée.

3.7 Le Client doit être présent au jour de la prestation sauf conditions particulières, dès lors s'il est absent ou si ND3D se retrouve dans l'impossibilité de réaliser sa prestation pour des raisons qui ne lui incombent pas (végétations trop importantes, artisans bloquant l'accès ...) un forfait de 200€ HT lui sera facturé relativement au coût du déplacement occasionné.

Article 4 - Informations sur les prestations

4.1 Les prestations régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur le site internet de ND3D, ou dans son catalogue ou dans sa proposition commerciale et qui sont indiquées comme réalisées par elle ou sous son contrôle. Elles sont proposées dans la limite des disponibilités de ND3D. Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu

se produire quant à cette présentation, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée.

4.2 Exclusions

ND3D ne pourra clairement pas réaliser sa prestation dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas rendu visible ce qui doit être numérisé : il en est ainsi, sans que cette énumération soit exhaustive : la végétation, le mobilier non déplacé, les accès qui n'auraient pas été accordés ou rendus accessibles notamment du fait de leur dangerosité et de la multiplication des intervenants présents sur site.

Article 5 - Prix

5.1 Sauf convention contraire, le prix des prestations est établi en fonction du nombre et de l'expérience du personnel requis, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire ; les taux horaires sont révisés périodiquement. La TVA applicable est celle en vigueur au moment de la signature du devis.

5.2 Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations hors périmètre du Loir et Cher.

5.2 Un acompte de 40% est exigé au moment du passage de la commande, le solde est réclamé au moment de la livraison.

5.3 Les retards ou autres problèmes imprévus, dont ND3D n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire.

5.4 Lorsque des prestations supplémentaires sont souhaitées par le Client soit elles ont été prévues par ND3D dans le devis initial, il suffira alors d'une simple confirmation du Client soit elles ne l'ont pas été, un devis complémentaire sera alors établi par ND3D et devra être accepté par le Client

5.5 - Pénalités de retard : conformément à la loi, tout retard de paiement impliquera la facturation d'intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal à compter de l'échéance de la facture en souffrance ; au surplus, ND3D sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

5.6 en cas de retard de paiement, une indemnité de recouvrement sera facturée au client à hauteur soit de 40€ par facture due soit au cout réel des frais engagés pour obtenir le recouvrement auprès d'un spécialiste en la matière (avocat, huissier...)

Article 6 - Modalités et délais de paiement

6.1. Toute facture est transmise par voie numérique automatiquement.

6.2 Le règlement de la commande se fait uniquement par virement bancaire suivant RIB figurant sur chaque facture. ND3D se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une commande qui n'aurait pas réglée totalement ou partiellement.

Article 7 - Disponibilité d'ND3D et résolution

Sauf en cas de force majeure ou lors des périodes de fermeture clairement annoncées par ND3D lors des premiers RDV, seront, dans la limite des disponibilités du prestataire, ceux indiqués dans le devis et à défaut seront de 30 jours à compter de la commande. En cas de retard, la responsabilité du prestataire ne pourra être engagée, et ce, pour quelque cause que ce soit. Par conséquent, aucune demande d'indemnisation, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée par le Client. En cas d'indisponibilité du prestataire pour réaliser la prestation, le Client en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande. Le Client aura alors la possibilité de demander le remboursement des sommes versées dans les 30 jours au plus tard de leur versement.

Article 8 – Obligation de ND3D

8.1 ND3D s'engage a réalisé le relevé souhaité par le Client et ce conformément au devis établi. ND3D prendra en compte les éventuelles exclusions souhaitées par le Client. L'attention du client est attirée sur le fait que l'usage des outils utilisés le seront conformément aux indications du constructeur à ce sujet et dans cet ordre de grandeur le Client ne pourra formuler aucune réclamation à l'encontre de ND3D.

8.2 ND3D s'engage à prendre toutes les autorisations administratives nécessaires aux fins de réalisation du survol notamment via le drone des bâtiments, objet de la présente prestation.

8.3 En suivant ND3D s'engage à délivrer au Client le relevé sous forme d'un fichier numérique transmis au

moyen d'un lien de téléchargement d'une durée limitée de 5 jours ce qui sera clairement précisé. Dans la prestation minimale, le relevé sera réalisé en « nuages de points » aussi si le Client souhaite un nettoyage du résultat voire une mise en plan 2D ou 3D, les options figureront au devis.

8.4 Réclamations du Client

Le Client dispose d'un délai de 5 jours à compter de la réception du fichier numérique pour formuler sa réclamation qu'il devra adresser par LRAR à la société ND3D à l'adresse indiquée en préambule. Par retour ND3D s'engage à se positionner rapidement et à tout mettre en œuvre pour résoudre le litige.

8.5 Les engagements de ND3D constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, le prestataire affectera à l'exécution des prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

Article 9 - Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le Client s'engage :

- à fournir au prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;

- à prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires ;

- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision ;

- à faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des prestations ;

- à avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

- à disposer du matériel informatique et d'une connexion informatique dimensionnés pour pouvoir lire les fichiers numériques transmis étant

précis qu'un logiciel gratuit devra être téléchargé par le client.

L'attention du Client est attirée notamment sur l'importance de la collaboration entre les Parties. Ainsi il est essentiel que le Client et ses collaborateurs transmettent à ND3D les éléments de réponse attendus au cours de la relation d'affaires, à défaut un éventuel retard ou impossibilité de s'exécuter qui en découlerait ne pourrait être imputée à ND3D.

Article 10 - Informations et publicité

10.1 - Informations confidentielles Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 2 ans suivant le terme des prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués à le Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

10.1 Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la prestation
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation

-ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle de le Client.

10.3 - Autres obligations _ Le Client reconnaît et accepte :

- que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet, chacun devant informer l'autre dans les plus brefs délais d'un éventuel changement d'adresse e-mail.
- qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques ;
- que le prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 11 - Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des prestations, ND3D en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au prestataire de poursuivre ses prestations, il mettra à la disposition de le Client le résultat des prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses Documents en l'état, et ce, afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

Article 12 - Responsabilité de ND3D

L'entière responsabilité du prestataire et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires facturés au titre des prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter. La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, la responsabilité du prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels ;

- pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;

- en cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.

ND3D ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de le Client.

Article 13- Cessibilité et sous-traitance

Le prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le prestataire informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du prestataire et s'engagera à conserver confidentielles

toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Article 14 - Droit de rétractation

Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

Article 15 : Droit d'image et réseaux sociaux

Le Client autorise le prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées. ND3D dans le cadre de son développement commercial publie régulièrement des posts sur les différents réseaux sociaux. A cet effet et en support il peut éventuellement publier des photographies des relevés numériques réalisés, tout en les rendant au maximum anonyme. Le Client reconnaît donc donner expressément son autorisation aux fins de publications si toutefois tel n'est pas le cas, il appartient au Client de le signaler clairement à ND3D par écrit.

Article 16 - Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux le Clients. Les parties se rapprocheront pour examiner

l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 17 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 18 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 19 - Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 20 – RGPD et protection des données à caractère personnel

Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures. Elles peuvent être communiquées aux partenaires de ND3D chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Les données à caractère personnel, conformément au RGPD, sont collectées puis traitées sur le fondement du consentement donné par le Client au moyen de l'acceptation des présentes CGV. Ainsi le Client accepte expressément que certaines données à caractère personnel telles noms, prénoms, adresses...soit collectées puis traitées aux fins de réalisation du contrat de prestation de services. La finalité de la collecte de données vise soit la réalisation du contrat de vente, soit l'établissement de l'ensemble des documents imposés par la réglementation sociale, fiscale, comptables en vigueur en France au moment de la vente, soit la constitution d'un fichier Clients aux fins d'opérations promotionnelles. Les données sont conservées soit 3 ans après la fin du contrat soit 10 ans pour certaines d'entre elles afin de pouvoir répondre aux éventuels

contrôles de l'Administration. La personne concernée à un droit d'accès, de modification, de suppression, de portabilité sur ses données collectées et peut à tout moment retirer le consentement donné. Pour faire valoir ses droits, la personne concernée doit formuler par écrit en y joignant la copie de sa pièce d'identité, sa demande à l'adresse du siège social indiquée en préambule ; une réponse lui sera alors fournie dans un délai d'un mois éventuellement prorogé d'un mois. En cas d'insatisfaction, il est possible de saisir la CNIL de tout litige sur le site www.cnil.fr

Article 21 : propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations du prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens, modèles, dessins, photographies, etc. faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le prestataire informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des prestations. Pour les besoins propres des prestations, le prestataire pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques. Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition du Client et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du prestataire et sans considération des besoins propres du Client, ceux-ci sont mis à disposition du Client pendant la durée du contrat en l'état et sans aucune garantie attachée, à simple destination d'usage ; ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou partie. Cette mise à disposition temporaire n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Client ou celui du tiers.

ND3D se réserve tout droit, titre et intérêt sur les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc. réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant et toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des prestations ou que le prestataire serait amené à développer ou à fournir dans le cadre des prestations.

Le Client pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le prestataire et intégrés dans ses travaux. Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du prestataire.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, le prestataire pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos du Client en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans des propositions de prestations ultérieures..

Article 22 - Documents

ND3D conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au Client, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que le Client aura fournis, resteront sa propriété. Le prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont notre propriété et sont couverts par le secret professionnel.

Article 23 : Litiges

En cas de litiges, les Parties sont invitées à privilégier un arrangement amiable toutefois si cela n'est pas envisageable ; tout litige qui pourrait naître du contrat conclu entre les parties et des présentes CGV, qu'il soit d'interprétation, d'exécution ou de tout autre nature, le tribunal de commerce compétent sera celui de BLOIS, sans qu'aucune des parties ne puissent y déroger.

Article 24 - Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.